



Seuilly, le 10/08/2021

- A l'attention de Mathieu WILLMES

DREAL Centre-Val de Loire / SEBRINAL

5, avenue Buffon - CS 96407, 45064 ORLÉANS Cedex 2

Tél : 02 36 17 43 30

- A l'attention de Laetitia STARC-BERNARD ; Pascal PINARD ;

Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

Unité Forêt et Biodiversité

**Objet : Demande d'autorisation de capture et déplacement de spécimens d'espèce protégée – Année 2022/2024**

Le CPIE Touraine Val de Loire, acteur local œuvrant pour l'environnement, souhaite continuer ses missions de sensibilisation à l'environnement, mais aussi d'études et expertises écologiques et naturalistes. Dans ce cadre, plusieurs missions envisagées pour la période 2022/2024 concerneraient des espèces nécessitant une autorisation de capture. Une première demande concernant les amphibiens, les reptiles, les odonates et les rhopalocères a été effectuée pour la période 2019/2021, et a eu une suite favorable. Cette demande complémentaire est plus spécifique et ne concerne qu'une espèce.

Ainsi, en vue de la réalisation d'une mission de suivi de l'avifaune prairiale, et plus particulièrement du Rôle des Genêts sur le site Natura 2000 des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre, le CPIE Touraine Val de Loire sollicite l'attribution d'autorisation de capturer et de relâcher les individus de Rôle des Genêts, et ce dans un cadre bien précis. En effet, il a déjà été constaté de la mortalité de poussins de Rôle durant les fauches. Ainsi, le CPIE souhaite pouvoir être en mesure de capturer momentanément les poussins ou individus non volants de Rôles des Genêts, et ce uniquement lorsqu'ils sont mis en dangers durant l'action de fauche, pour ensuite les relâcher une fois la fauche finie sur la même parcelle, ou la plus proche non fauchée (de préférence mise en défens). Cela s'effectuera dans le but d'éviter au maximum la destruction de l'espèce sur site, tout en limitant cette intervention à la période des fauches et dans le cas où un Rôle en difficulté est identifié sur la parcelle concernée par la fauche.

Personnes faisant l'objet d'une demande d'autorisation pour capturer et relâcher les spécimens de Rôle des Genêts :

- **COROLLER Clément (CPIE Touraine - Val de Loire)**
- **PRIOUL Mathis (CPIE Touraine - Val de Loire)**
- **RIQUET Olivier (Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine)**

Liste des Oiseaux :

*Crex crex*

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre et à la demande liée.

Vincent LECUREUIL, Directeur du CPIE Touraine Val de Loire